**Annexe 1 : les étapes du projet « prévention des violences entre enfants au sein de l’école »**

**Phase 3 : l’accompagnement à la mise en place du projet au niveau local**

Cet accompagnement porte sur plusieurs étapes du projet :

* Etape de sensibilisation : elle vise à sensibiliser et convaincre les partenaires internes et externes à l’école de prendre part au projet. Elle comprend d’une part des séances d'informations destinées au pouvoir organisateur des écoles (échevins, bourgmestres des communes, etc.), et d’autre part des séances d'information relative à la problématique et sa prise en charge, destinées à tous les partenaires intervenant au sein de l'école (direction, enseignants, éducateurs, PSE,PMS, AMO, écoles de devoirs, ATL, planning, personnel d’entretien,... ).
* Etape de détermination des rôles : elle comprend la détermination des rôles des partenaires et la constitution d’un planning. Lorsque le groupe porteur est constitué, il s'agit de déterminer les rôles de chacun au sein du groupe. Une personne référente au projet se dégage, elle sert de courroie de transmission entre les différentes personnes impliquées dans le projet et est en lien avec le CLPS-Bw et les intervenants. Cette étape vise également à déterminer le planning des actions à venir.
* Etape de régulation des cours de récréation (surtout en primaire) : il s'agit de déterminer et visualiser les différentes zones de la cour de récréation et de les agencer de manière pertinente (en ce compris le mobilier et les modules de jeux), d'en dessiner les contours, de déterminer les règles.
* Etape de communication : elle comprend la communication adaptée sur les nouvelles règles vers l'ensemble des élèves, les intervenants de l’école concernés et les parents. Il s’agit également de transmettre de l’information aux parents sur l’ensemble du projet et notamment, les règles instaurées et le processus de médiation.
* Etape de médiation : elle détermine le processus de médiation (qui intervient, quand, avec quelle récurrence) ce qui va être mis en place en tenant compte de l’âge des enfants, du type d’infrastructures, des moyens disponibles.
* Etape d’intervision pour les partenaires du projet: elle comprend des temps de concertation réguliers entre les professionnels impliqués pour évaluer la mise en place du projet et soutenir la communication au sein de l'école.
* Etape d'évaluation du projet : il s’agit d’accompagner les écoles dans les questionnements autour de l'évaluation, sur base de critères proposés par l’Université de Mons (Professeur Willy Lahaye, Bruno Humbeeck, Frédéric Hardy et leur équipe), entre autres.